

15 November 1999

BS-274/99

PROPOSITION DE RESOLUTION

avec demande d'inscription au débat sur des problèmes d'actualité, urgent et d'importance majeure, art. 50 du Règlement

par WURTZ, GONZÁLEZ ÁLVAREZ, MANISCO, LAGUILLER, MORGANTINI, DI LELLO, BRIE, ALAVANOS, SCHMID, SEPPANEN, MIRANDA, KORAKAS et FRAHM
au nom du groupe GUE/NGL

sur la peine de mort dans le monde et notamment sur le cas de Mumia Abu Jamal

Le Parlement européen,

- vu ses précédentes résolutions sur la peine de mort dans le monde et notamment celles sur le cas de Mumia Abu Jamal;

A) Considérant que de nombreux pays dans le monde continuent d'appliquer la peine de mort et qu'aux Etats Unis il y a plus de 2.000 condamnés à mort ;

B) Considérant que le rapporteur des Nations-Unies sur les exécutions sommaires ou arbitraires a estimé qu'aux Etats-Unis "la couleur de la peau, l'origine ethnique et le statut économique semblent être des facteurs clefs pour déterminer qui sera ou ne sera pas condamné à mort"

C) Considérant que le journaliste noir Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en décembre 1982 à l'issue d'une parodie de procès

D) Considérant que la Cour suprême des Etats-Unis a rejeté le 4 octobre le pourvoi de Mumia Abu-Jamal pour l'ouverture d'un nouveau procès et que le gouverneur de Pennsylvanie a immédiatement signé un nouveau mandat d'exécution

E) Considérant que le gouverneur de Pennsylvanie détient le record de condamnations à mort, notamment contre les noirs

F) Considérant que l'exécution prévue le 2 décembre a été reportée

G) Whereas a new order of execution by the Governor of State of Pennsylvania, Mr Thomas Ridge, has been temporarily suspended on October 26th 1999 by Federal Judge William Yohn in order to review by December 7th 1999 the habeas corpus petition filed on behalf of Mumia Abu Jamal by his defense lawyers ;

1) Réclame l'abolition immédiate et inconditionnelle de la peine de mort dans le monde entier afin de contribuer à promouvoir la dignité humaine et à faire progresser le respect des droits de l'homme

2) Se félicite de la démarche de la présidente finlandaise de l'UE qui a présenté à la troisième commission de l'Assemblée Générale des Nations-Unies un projet de résolution en faveur d'un

<GUE/NGL\PENA DI MORTE.DOC>

<RES>

(Responsable: Squarcina)
(tél. Bruxelles: 73542)

282.300

moratoire sur les exécutions capitales, as proposed by the American Bar Association ;

- 3) Demande aux Etats membres de refuser l'extradition de toute personne pour des délits passibles de la peine de mort vers des Etats qui continuent d'appliquer la peine de mort
- 4) Invite le Conseil et la Commission à promouvoir l'abolition de la peine de mort dans les relations avec les pays tiers ;
- 5) Demande à tous les Etats des Etats-Unis de renoncer à la peine de mort et invite les entreprises européennes à refuser d'investir dans les Etats des Etats-Unis qui continuent d'appliquer la peine de mort
- 6) Prend acte que la mobilisation internationale a empêché l'exécution de Mumia Abu Jamal qui avait été fixée au 2 décembre par le gouvernement de Pennsylvanie ; estime cependant que la mobilisation et la pression doivent se poursuivre et s'intensifier car l'exécution a été seulement reportée sans être abandonnée
- 7) Renouvelle sa demande de révision du procès de Mumia Abu-Jamal et de commutation de la peine capitale à laquelle il a été condamné
- 8) Demande à sa délégation parlementaire pour les relations avec les Etats-Unis de soulever le cas de Mumia Abu-Jamal ainsi que le recours à la peine de mort lors de sa prochaine rencontre avec les parlementaires américains et de rendre visite à Mumia Abu-Jamal dans sa prison
- 9) Charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil, aux gouvernements et parlements des Etats membres, au secrétaire général des Nations-Unies, au Congrès américain et au président des Etats-Unis ainsi qu'au gouverneur de Pennsylvanie.

J. S.
sec. - gen. - adj.

282.300

<GUE/NGL/PENA DI MORTE.DOC>
<RES>

(Responsable: Squarcina)
(tél. Bruxelles: 73542)